

- 8 Tous les acteurs de l'école inclusive subissent une forme de maltraitance
- 9 Une rentrée 2019 sous le signe des inégalités
- 10 Les réponses de l'État demeurent inadaptées à la réalité
- 11 Le Spelc affirme que des changements sont possibles

"Tous concernés, tous mobilisés pour une école inclusive afin d'offrir à chaque enfant en situation de handicap une rentrée 2019 similaire à celle de tous les autres enfants" ont affirmé le 11 juin 2019 Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, et Sophie Cluzel, secrétaire d'État auprès du Premier ministre en charge des personnes handicapées. Au Spelc, nous ne sommes pas opposés à une école inclusive. Bien au contraire ! Mais celle-ci ne doit pas se faire au détriment des élèves, des personnels et des familles. Elle devrait répondre réellement à la définition formulée par l'Unesco en 2008 : *"l'inclusion ne concerne pas seulement les réformes de l'éducation spécialisée, mais également la réforme du système d'éducation ordinaire et spécifique"*.

Les inclusions porteuses de réussite existent, mais nous devons aussi alerter sur les inclusions malheureuses. Tous les intervenants de l'école inclusive – élèves, personnels, familles – subissent aujourd'hui une forme de maltraitance. La rentrée 2019 devait s'ouvrir sous le signe de l'égalité. Et pourtant...

Dossier préparé par Annick Rage et Stéphanie Prévosto

L'école inclusive



L'école inclusive

Aujourd'hui, nous travaillons encore sous un modèle d'école qui a été pensé en uniformité pour la réussite de tous les élèves, ensemble et en même temps. Pourtant, il n'existe pas deux apprenants qui assimilent de la même manière, progressent à la même vitesse et deviennent autonomes au même âge.

Ainsi, Stéphane Dehaene, président du Conseil scientifique de l'Éducation nationale, précise que *"certains enfants sont découragés des méthodes d'apprentissage de l'école [...] L'école inclusive a longtemps été négligée, la formation des enseignants doit être revue"*.

Actuellement, la pression de la réussite scolaire est plus forte qu'au XX^e siècle. Et celle-ci est encore symbolisée par un diplôme, quel qu'il soit. Or, dans les années 2008, 2009 et 2010, environ 120 000 jeunes sont sortis de l'école sans qualification.

Si l'Éducation nationale et l'Enseignement catholique ne permettent pas aux personnels d'éducation de sortir de ce modèle scolaire obsolète pour relever le défi de l'école inclusive, nous resterons dans une sorte de maltraitance de chacun, échouant à faire respecter le principe d'éducabilité de chaque élève, qui est une question de droit.

Tous les acteurs de l'école inclusive subissent une forme de maltraitance

● Des élèves maltraités

Il s'agit bien de maltraitance des élèves à besoins éducatifs particuliers, que nous ne pouvons pas accompagner correctement, de maltraitance des autres élèves de nos classes qui sont oubliés car nous les délaissons : l'enseignant est trop accaparé par les premiers.

Cap école inclusive

Confiance, apprentissages, partage

Des outils pour accompagner tous les élèves

Vous accueillez dans votre classe des élèves à besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap ? Ce site a été conçu par des enseignants et des experts scientifiques pour vous informer et vous guider dans l'accompagnement de ces élèves.

Cap école inclusive vous offre des outils d'observation pour mieux identifier leurs besoins individuels. À partir d'une grille d'observation, dont vous aurez vous-même déterminé les entrées, des suggestions d'adaptations vous sont livrées.

La plateforme met par ailleurs à votre disposition des fiches d'adaptation thématiques téléchargeables, des ressources audiovisuelles (films d'animation, podcasts) de même que diverses informations vous permettant de prendre contact avec vos référents locaux.

[Connectez-vous >](#) ou [créez votre compte >](#)

● Des familles démunies

Les familles ne sont pas épargnées. Le législateur leur permet de "choisir" la scolarisation de leur enfant en milieu ordinaire, alors qu'un accueil en établissement spécialisé serait peut-être parfois la meilleure solution. Quelle lourde responsabilité leur est ici imposée ! Nombreux sont les parents démunis, ne sachant que faire et venant vers nous, potentiels possesseurs de baguettes magiques... Le déni de certains parents face aux troubles de leur enfant, avérés ou seulement supposés par crainte de faire établir un diagnostic par des professionnels de santé, est également une forme de maltraitance à l'égard de leur enfant et des personnels. L'inclusion à tout prix a ses limites.

● Des enseignants épuisés

Les enseignants souffrent car à toutes leurs tâches quotidiennes et régulières se rajoutent d'autres missions

empreintes de responsabilité (mises en œuvre de projets personnalisés de scolarisation (PPS), rédaction de documents pour les élèves à besoins éducatifs particuliers, organisation de réunions d'équipe éducative et de suivi de scolarisation). Ces tâches sont réalisées alors que les enseignants, professionnels de l'enseignement, n'ont pas accès aux données de l'état de santé de l'apprenant qui permettraient pourtant de mieux cibler ses besoins, à défaut d'un échange régulier et nourri avec les thérapeutes qui l'accompagnent.

Dans nos établissements scolaires, les témoignages d'enseignants épuisés se multiplient, quand certains n'ont pas encore renoncé, ce qui s'observe plus fréquemment en 2nd degré. Épuisés de réfléchir longuement pour répondre au mieux aux besoins des élèves quels qu'ils soient. Épuisés de devoir se justifier sans arrêt.

» **Que penser des documents
Cap école inclusive?**

POUR L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE

Accès réservé

Les contenus de ce site sont réservés uniquement aux membres des équipes éducatives.

Me connecter →

Créer mon compte →

Comment accéder aux contenus réservés du site

PHOTO: FOTOLIA

● Un travail "invisible" sans reconnaissance

Ces tâches sont presque systématiquement réalisées en dehors des heures d'obligations réglementaires de service, par manque de temps évidemment. Les enseignants ne peuvent pas suivre les formations nécessaires à ce changement de fond. On leur demande une restitution efficace et immédiate de la formation qu'ils auraient éventuellement pu suivre sans avoir le temps de se l'approprier (donc en la testant sur les élèves...). Ils ne peuvent pas rencontrer des professionnels extérieurs pour exprimer sans peur et sans jugement leurs difficultés, leurs obstacles, leurs erreurs... La plupart de leurs missions sont devenues invisibles puisque les différents "partenaires" normalisent désormais le fait qu'ils remplissent toutes ces tâches pour lesquelles, à l'origine, ils ne sont pas

missionnés. Beaucoup se sentent abandonnés par une hiérarchie sourde et éloignée du terrain mais de plus en plus exigeante.

● Des chefs d'établissement sur-sollicités

Les chefs d'établissement eux aussi sont en souffrance, quand les postes d'enseignement spécialisé sans classe ne sont pas comptabilisés pour les temps de décharge de direction et ne leur permettent pas d'avoir du temps supplémentaire. Leur mission n'est pas considérée à sa juste valeur. Comme si, se rajoutant aux multiples tâches quotidiennes et "ordinaires", organiser, préparer les réunions d'équipe éducative et de scolarisation, accompagner les enseignants, les familles, rencontrer les intervenants... n'était qu'exceptionnel et ne demandait ni temps ni investissement.

● Des personnels précarisés

La fonction est précaire pour les personnels accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH), ou les auxiliaires de vie scolaire (AVS) prenant en charge les enfants à besoins éducatifs particuliers.

Pour un contrat de 1 061 h annuelles, dont 26 h effectives de travail par semaine et 125 h hors temps scolaire, le salaire net mensuel de l'AESH est de 807,54 €.

Pour un contrat de 820 h annuelles, dont 20 h effectives de travail par semaine et 100 h hors temps scolaire, le salaire net mensuel est de 624,24 €. Les AESH signent des contrats de trois ans, renouvelables une seule fois ! Ils ne reçoivent pas de formation correcte, les rectorats leur distribuent un simple livret pour connaître leurs missions, leur donner un aperçu de leur quotidien, de leurs différents interlocuteurs et des indications pour les renvoyer vers la plateforme **Cap école inclusive** mise en ligne sur le site *Eduscol* pour, dit-on, "renforcer leur formation continue" !

Une rentrée 2019 sous le signe des inégalités

● À chaque rectorat sa loi ?

Force est de constater que l'inégalité des chances perdure. Ainsi, le rectorat de Nantes a cette année interdit à un élève de 1^{re} l'utilisation de logiciels fondamentaux pour lui (*Geogebra* et *Cordial*). L'élève est officiellement reconnu handicapé à 50 %, souffrant de troubles de l'attention avec hyperactivité, dysgraphie et dysorthographe. Mais ces logiciels sont jugés trop spécialisés par le rectorat alors qu'ils sont toujours autorisés dans la plupart des autres rectorats, même situés à moins de 100 km !

À quand l'uniformisation nationale des logiciels autorisés, puisque le ministère impose des formulaires uniques pour la rédaction des aménagements de scolarité ? Certains rectorats semblent avoir une interprétation particulière de l'inclusion scolaire.

● Des enseignants autodidactes par défaut ?

Les inégalités s'observent aussi du côté de la formation des enseignants : cette année encore, les lauréats des concours de l'enseignement n'auront pas eu à plancher sur un module d'enseignement spécialisé pour savoir

Suite >



Travail invisible : rédaction de documents pour les élèves à besoins éducatifs particuliers.



PHOTOS: FOTOLIA

adapter leur pédagogie à tous les élèves.

Certes, sans avoir à passer de concours, il est possible à tous les professionnels et particuliers d'accéder à la plateforme de formations offertes par *Eduscol*, en lien avec *Canopé*. Mais pour bénéficier de formations liées au Plan académique de formation (PAF), donc avec des mises en situations, des analyses de cas pratiques, il est nécessaire d'être en poste, de s'inscrire et... d'être retenu. En effet, pour mémoire, les enseignants du privé sous contrat ne sont pas prioritaires pour les formations offertes par le PAF, ayant le statut "d'invités".

Dans l'enseignement privé sous contrat heureusement, la formation des masters 2 est complétée afin que l'enseignant du 1^{er} ou du 2nd degré n'arrive pas en classe sans pouvoir comprendre et accompagner tous ses élèves. Mais sur les 250 h de formation théorique du Master MEEF 1^{er} degré en 2^e année, combien d'heures effectives sont consacrées à un module sur la scolarisation de ces élèves? Nous ne le savons pas. Dans certains centres de formation, les cursus et les programmes n'en parlent même pas! Pourtant, Sophie Cluzel affirmait en 2016 que *"les enseignants ont les outils pour adapter la scolarité des élèves concernés. Le cadre existe, les outils aussi. Il faut la volonté d'aller les chercher."*

Enfin, que penser des documents *Cap école inclusive*, sinon qu'ils sont une réponse unique à des situations si diverses, une forme d'injonction à agir sans penser? Là encore, la secrétaire d'État considère que cette *"plateforme de ressources numériques sera suffisante pour leur donner les clés de lecture pour les adaptations"*.

Les réponses de l'État demeurent inadaptées à la réalité

● Le mythe PIAL

Mais que fait donc cette loi de février 2005, désormais belle adolescente de 15 ans?

Pour son anniversaire, il lui a été offert, par le ministère de l'Éducation nationale et le secrétariat d'État chargé des personnes handicapées, une grande concertation nationale

Les temps de rencontre entre tous les intervenants sont à inclure sur le temps de travail.

animée par la quasi-totalité des acteurs associés à l'accueil des enfants en situation de handicaps... **sans convier les enseignants!**

Son plus gros cadeau d'anniversaire se nomme **Pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL)**... en phase d'expérimentation dans toutes les académies depuis septembre 2019.

Il s'agit désormais de favoriser la coordination des ressources nécessaires aux élèves en situation de handicap. La meilleure prise en compte des besoins de ces élèves leur permettrait de gagner davantage en autonomie et d'acquérir les connaissances et compétences du socle commun.

● La réalité triviale

La réponse de l'État existe néanmoins au travers de la Circulaire de rentrée du 5 juin 2019, prescrivant aux académies et départements d'inscrire dans leurs plans de formation, pour les deux degrés d'enseignement, des modules s'adressant à tous les publics concernés. Il s'agit de formations

L'étudiant handicapé est en droit d'avancer dans ses études.



effectuées sur la base du volontariat, souvent bénévolement, sur le temps libre des enseignants.

L'objectif n'est pas seulement de permettre à tous d'être scolarisables. Il s'agit aussi (et surtout?) sinon de gagner de l'argent, du moins ne plus en dépenser autant. Le coût annuel de la scolarité d'un élève en maternelle est estimé à 6 800 €, en élémentaire à 6 400 €, en collège à 8 710 € et en lycée à 11 060 €. En institut spécialisé, il est d'environ 6 à 11 fois plus. De toute façon, il n'y a pas assez de place, nous dit-on, et, comme l'école est obligatoire désormais dès l'âge de 3 ans, l'enfant sera scolarisé en milieu traditionnel coûte que coûte.

● Et ces jeunes devenus grands?

Ne serait-ce pas une dérive vers une forme certaine de handicap social? Quand la scolarité n'est plus obligatoire, le parcours du combattant se poursuit pour tous les acteurs: reconnu comme handicapé, travailleur ou non (BTS en alternance), l'étudiant est en droit d'avancer dans ses études. Mais l'équipe pédagogique en post-bac peut-elle l'accompagner et, si oui, jusqu'à quelles limites? Si les enseignants du 1^{er} degré formés à une pédagogie différenciée sont peu nombreux, ils sont encore plus rares en enseignement supérieur.

Du côté des employeurs en alternance, tous affichent une réelle bonne volonté pour accueillir et former ces jeunes;

mais la réalité du secteur professionnel fait barrage. Il est en effet difficile de concilier les heures de formation en entreprise et en milieu scolaire avec les séances d'orthophoniste, d'ergothérapeute, de psychologue... sans alourdir en conséquence la journée de l'étudiant. Certes, quelques-uns bénéficient d'un aménagement de scolarité pour ne pas passer certaines épreuves, mais toutes les formations ne le permettent pas : n'est-il pas alors hypocrite, voire mensonger, de laisser croire à la plupart de ces jeunes que tout est possible ? D'autant que se posera ensuite la question de l'employabilité de ces étudiants, ayant ou non validé leur diplôme.

Le Spelc affirme que des changements sont possibles

Nous voyons bien que le système scolaire français actuel n'est absolument pas adapté à une école pour tous, et c'est pour cela qu'il y a des dommages sur les enfants et les jeunes, les enseignants et les personnels. Pourtant cette école inclusive qui implique tous les acteurs est possible. Elle ferait de la différence entre élèves une richesse pour enseigner, et permettrait la réussite de tous. Mais à quel prix ?

● **Un nécessaire changement de paradigme**

Nos institutions doivent mettre pleinement au cœur de leurs préoccupations le changement de l'école, de la formation, du système éducatif et scolaire, en minimisant les termes d'efficacité et de taux d'encadrement. Il est urgent de remettre l'humain au centre du système éducatif et scolaire.

● **Limiter les fermetures de classes**

Il faut immédiatement mettre un coup d'arrêt aux fermetures de classes ou d'écoles. C'est d'abord ainsi que les effectifs inhumains actuels seront revus à la baisse, soulageant élèves et personnels.

● **Adapter la formation**

Les nombreux modèles de formation obsolètes sont à changer pour les



Il est nécessaire d'adapter la formation.

adapter à la société en mutation dans laquelle nous évoluons. Édouard Gentaz et Lauria Alaria (Université de Genève) dans *Résonances* (mensuel de l'école valaisanne) nous apportent un réel éclairage, précisant que la mission de l'enseignant est de "ramener l'élève sur le chemin de l'apprentissage". Ils rappellent en outre que l'enseignant n'est pas un rééducateur, et que seul un dialogue nourri entre le corps enseignant et les experts des troubles sera porteur de résultats probants.

● **Respecter les rythmes chronobiologiques**

Notre société ne vit pas au même rythme qu'au siècle dernier. Elle bénéficie des avancées scientifiques mettant en lumière l'importance du respect des rythmes chronobiologiques : les rythmes scolaires sont à modifier, eux aussi, afin d'être efficaces.

● **Revaloriser le métier d'enseignant**

La pénurie d'enseignants ne semble pas véritablement préoccuper l'État : de nombreux postes aux concours ne sont pas pourvus depuis plusieurs années, faute de candidats. Le métier d'enseignant ne fait plus rêver : il est à revaloriser, à redéfinir dans tous les sens du terme.

● **Plus de maîtres que de classes**

Un tel dispositif est indispensable, surtout en 1^{er} degré. Les missions des enseignants sont à réviser, leur répartition horaire aussi. Une mise à disposition de temps réel (et non pas emprunté au temps de repos/vie privée) pour leur formation continue,

l'écriture des documents, la préparation des différentes réunions doit devenir obligatoire. Les temps de rencontre entre tous les intervenants sont à inclure dans le temps de travail, en coopération effective et matérialisée avec les établissements spécialisés.

Pour étendre plus encore cette coopération, la mise en place des pôles d'accompagnement et des pôles ressources par toutes les directions diocésaines est nécessaire. Certaines l'ont déjà fait. La motivation de tous, pour ne plus éprouver ce sentiment d'échec et d'isolement trop souvent ressenti en milieu scolaire, repose également sur cette collaboration étroite entre tous les acteurs.

En conclusion, l'inclusion scolaire vitale pour notre société, telle que définie par l'Unesco, nécessite notamment :

- l'arrêt de la dictature et de l'empilement des programmes ;
- la formation mixte des AESH et des enseignants ;
- la prise en compte, pour les décharges de direction des chefs d'établissement du 1^{er} degré, des postes spécialisés et de l'accompagnement des enfants à besoins éducatifs particuliers ;
- la multiplication des services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) et des établissements spécialisés dans l'inclusion scolaire...

Sinon, le risque est que notre système scolaire devienne définitivement discriminatoire.